

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30/10/2025

Référence
2025-60

Objet de la délibération
Tarif du repas du 11 novembre des accompagnants de moins de 65 ans

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

Date de la convocation
21/10/2025

Date d'affichage
21/10/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers  
Le : 05/11/2025

Et

Publication ou notification du :  
05/11/2025

L'an 2025 et le 30 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, OUARTIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARBIER Gwenaëlle à Mme MOULIN Valérie, M. FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent  
Excusé(s) : Mme BRETON Patricia

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FAYOLLE Stéphane

**Objet** : Tarif du repas du 11 novembre des accompagnants de moins de 65 ans

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le tarif du repas communal du 11 novembre pour les personnes accompagnantes et extérieures de moins de 65 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- de fixer le tarif du repas communal du 11 novembre aux personnes accompagnantes et extérieures de moins de 65 ans à 35.00 euros TTC,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/11/2025  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20251030-D60\_30102025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2025  
Publication : 05/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

